



BULLETIN

ASSOCIATION DU PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée générale ordinaire du personnel aura lieu

MERCREDI 28 MARS 1979 à 17h00

dans l'Amphithéâtre du Bâtiment principal

La présence de tous à cette Assemblée est l'une des conditions essentielles du succès de notre action.

convocation

The Annual General Meeting of the Staff Association will be held

WEDNESDAY 28th MARCH 1979 at 5 p.m.

in the Main Auditorium; *

The attendance of everyone at this Meeting is essential to the success of our effort. _____

* Cette Assemblée sera retransmise dans l'Amphithéâtre du SPS, par télévision, en circuit fermé (langue originale)

* The proceedings (original version only) will be relayed by closed-circuit television to the SPS Auditorium.

DRAFT AGENDA

1. Election of Chairman of the Meeting.
2. Adoption of the agenda.
3. Approval of the draft minutes of :
 - the Ordinary General Meeting held on 16 March 1978.
 - the Extraordinary General Meeting held on 10 January 1979-
- k. 1979 / 1980 elections :
 - Staff Association Polling Officers
 - the Board of Auditors
 - members of the Board of the Mutual Aid Fund.
5. Annual report of the Staff Council.
6. Financial and Auditors' reports.
7. Proposed subscription rate for 1979 / 1980 and draft budget.
8. Composition of electoral groups.
9. Other business.

ANNUAL GENERAL MEETING

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Président de séance.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux de :
 - l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 1978
 - l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 1979.
- k. Elections pour l'exercice 1979 / 1980 :
 - des Scrutateurs de l'Association du Personnel
 - des Vérificateurs aux comptes de l'Association
 - des membres de la Commission du Fonds d'Entraide
5. Rapport annuel des activités du Conseil du Personnel pour l'exercice 1978 / 1979.
6. Rapport financier et rapport des vérificateurs aux comptes.
7. Proposition du taux de cotisation pour l'exercice 1979 / 1980 et projet de budget.
8. Composition des Groupes électoraux.
- 9 Divers.

CONSEIL

Séances du Conseil du 17.3 et du 13.3. 1979

Séance du 7*3

Les délégués et suppléants présents se sont prononcés en faveur d'un blâme contre R. LUTHER (délégué du Groupe électoral DG) pour avoir commis une action reprehensible.

Le Conseil a également approuvé la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28.3, son ordre du jour et le rapport annuel d'activités de l'Association du Personnel.

Séance du 13.3

Le Conseil a prononcé un blâme à l'encontre de E. RATCLIFF pour avoir participé à l'action citée à la séance précédente.

A la suite de ce blâme, le Conseil a retiré par un vote formel (33 pour, 2 abstentions, 0 contre) les mandats qu'il avait confiés, à E. RATCLIFF.

Ces mandats étaient :

- membre du Comité exécutif
- membre du bureau en tant que trésorier
- membre du CCP
- membre de la Commission pour la procédure

de révision des contrats à terme non renouvelés.

Pour plus ample information, se reporter aux comptes rendus de ces deux séances qui seront affichés, comme les autres comptes rendus sur nos panneaux par les délégués, d'ici 16 jours environ.

COMITE EXECUTIF

kk heures

L'Association du Personnel a consulté l'ensemble du personnel intéressé sur une proposition du Comité exécutif concernant les conditions de réduction d'horaire de travail de kk à ko heures. De cette consultation, il s'est dégagé un très large consensus, ce qui a permis à nos représentants au Groupe interne CERN sur le renouvellement des Statuts, de présenter le projet suivant :

1. L'horaire serait réduit à 40 heures en une seule étape.
2. Le montant correspondant aux heures supplémentaires réduites serait bloqué et attribué comme somme fixe au titre d'une indemnité personnelle.
3. Cette Indemnité ne serait pas touchée par, le* augmentations des salaires due* à Vindice du coût de ta vie, ou à la progression dans la carrière {échelon et promotion}. Cela signifie que ces augmentations de salaires servaient attribuées indépendamment de Vindemnité.
4. Les réajustements des salaires effectués lors des révisions de la grille, y compris la révision actuelle, absorberaient dans le salaire de base la partie correspondante de Vindemnité qui deviendrait ainsi pensionnable. C est-à-dire que l'indemnité ne pourrait être réduite que par les augmentations de salaires en dehors de celles dues au coût de la vie et à la progression dans la carrière.
5. Vu point de vue des pensions on négocierait une réduction du nombre d'annuités pour obtenir les maxima de retraites {sur la base d'un gain de 10%}

Par exemple 10 ans de travail à 44 heures donnent droit à une indemnité permettant de racheter une année de pension ou permettrait de partir un an avant les collègues ayant toujours effectué 40 heures et ceci pour le même montant de pension.

EXECUTIVE COMMITTEE

The Executive Committee approved an Information Flash setting out the Staff Association's attitude towards the budget estimates and proposed staff numbers for the next four years.

It also decided to draw up a detailed document very shortly to be sent to the representatives of the Member States on the Finance Committee.

UU-hour

The Executive Committee approved the draft document on conditions for the transition from a kk to a UU-hour working week. This draft is at present being put before the personnel concerned by the Staff Council members. If there is general agreement with it, the Staff Association will be able to put it before the Management with a view to presenting a firm proposal at the next meeting of RESCO on 2 and 3 May, 1979-

Some amendments to the present Statutes will be proposed to the Staff Council on 7 March, 1979. The General Meeting to be held on 28 March, 1979, will decide whether to accept or reject these amendments.

Two delegates from the Staff Association met the Management to discuss the position of several people who had sought the help of the Association. Six of the eight cases discussed seem to have been settled favourably. A solution is still being sought for the other two.

CLUBS

PHOTO CLUB

Un concours photo inter-firmes est ouvert à tous les membres du Photo Club dans les catégories Noir et Blanc et Couleurs. Le thème est imposé. La date limite de remise des épreuves est fixée au 26 avril 1979. Les personnes intéressées peuvent obtenir le règlement du concours en remplissant ce coupon et en le renvoyant à J.C. TARLE / EP Tél. 1*716

NOM Prénom Div.
désire recevoir le règlement du concours photo inter-firmes.